

Les gestes barrières à tout moment



Dans le cas où la distance de 1m ne peut être respectée, le port du masque de protection est obligatoire

1-Prérequis de l'activité

- Ne sont pas compris dans le périmètre de la présente fiche :
 - *Travaux dans un espace confiné.*
- Fiches de prévention Covid-19 sur les thèmes : Transport / Déplacement, Habillage / Déshabillage, Lieux de vie, Accueil, Gestes de premiers secours et EPI spécifiques Covid-19.

Le référent Covid-19 aura la responsabilité d'informer les salariés et de veiller à l'application des consignes.

2-Évaluation des conditions de mise en œuvre du Guide sanitaire Covid-19 pour la Construction



Selon les Professionnels réunis sous l'égide de Routes de France, les activités de la présente fiche ont fait l'objet d'une évaluation du niveau des remédiations afin d'être réalisées aux conditions sanitaires essentielles. La présente fiche ne se substitue pas à l'analyse des risques de l'entreprise.

Appréciation générale du **niveau de difficulté d'adaptation** du ou des modes opératoires en référence au Guide BTP dans sa version du 10 avril 2020.

Les trois niveaux sont d'exigence égale quant aux préconisations du guide de l'OPPBTP. Ils se distinguent sur les modalités de mise en œuvre.

Niveau 1 : mesures avec adaptation des modes opératoires et de l'organisation.

Niveau 2 : mesures nécessitant des changements importants des modes opératoires et de l'organisation.

Niveau 3 : mesures exigeant des changements majeurs des modes opératoires et de l'organisation.

Pour ce thème, la couleur du niveau est ORANGE (Niveau 3).

3-Mesures barrières particulières à adopter pour satisfaire le référentiel sanitaire :

Tâche ou étape du mode opératoire	Mesures exceptionnelles de remédiation Covid-19		
	Organisation	Technique	Humaine
Découpe des enrobés (scie à sol, découpeuse thermique)	Conserver la distance de sécurité de 1m entre tous. Privilégier un seul opérateur avec l'aide de la pelle mécanique.	En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection. Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m). Désinfecter le matériel. Porter des gants usuels.	Sensibiliser le personnel aux consignes spécifiques au Covid-19.
Approvisionnement du chantier en matériaux	Envoi dématérialisé des bons. Conserver la distance de sécurité de 1m entre tous. Les chauffeurs doivent rester dans leur cabine lors du déchargement.	En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection. Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m). Porter des gants usuels.	Sensibiliser le personnel aux consignes spécifiques au Covid-19.
Mise en œuvre d'enrobés manuels	Pauses supplémentaires en milieu de matinée et en milieu d'après-midi pour se laver/désinfecter les mains, nettoyer les parties communes, changer de masque, nettoyer ses lunettes. 1 engin = 1 conducteur , et si exception désinfection par lingettes ou spray et essuie-mains jetables, par le nouvel opérateur (plaquette-vibrante, compacteur auto-porté, chargeuse...). Aérer les engins avec cabine à chaque pause. Affecter un outil par collaborateur et désinfection à la prise de poste. Dématérialiser les bons de livraison. Instruction sur la gestion des extérieurs et des livraisons . Désigner une personne pour le nettoyage des parties et enregistrement des actions sur un document.	Distribution des EPI Covid-19 avant le démarrage des travaux et la mise en place de la signalisation et du balisage nécessaire. En cas d'impossibilité de conserver la distance de sécurité, chaque opérateur doit porter un masque et des lunettes de protection. Pour les opérateurs qui portent en permanence un masque, des consignes peuvent être données de porter des lunettes lors des travaux rapprochés (distance moins de 1m). 1 bidon de débituminant par compagnon , qui sera identifié (marquage).	Information du personnel sur le risque Covid-19.

4-Ressources documentaires associées

Guide de préconisations de sécurité sanitaire dans la construction:

<https://www.preventionbtp.fr/Actualites/Toutes-les-actualites/Sante/Covid-19-mise-a-jour-des-preconisations-de-securite-sanitaire-dans-la-construction-au-sujet-des-masques>

Boîte à outils :

<https://www.preventionbtp.fr/Documentation/Explorer-par-produit/Information/Dossiers-prevention/Covid-19-Preconisations-de-securite-sanitaire-pour-les-chantiers-du-BTP/La-boite-a-outils-Covid-19>

Fiches établies dans le cadre du guide de préconisation Covid-19 par l'OPPBTP, dont notamment :

- Les bons gestes pour se protéger sur le chantier et dans l'atelier du BTP,
- Se laver les mains pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP,
- Porter efficacement son masque pour se protéger dans l'atelier et sur le chantier du BTP.

5-Liens avec les documents obligatoires et contractuels

Document Unique d'Evaluation des Risques.

Protocole de chargement et déchargement.

PPSPS ou Plan de Prévention.

6-Informations utiles

Fournitures spécifiques Covid-19 :

- Lingettes désinfectantes type WIP'Anios (poignées, claviers d'ordinateur, sièges de toilettes, véhicules, engins, outillages...).
- Spray désinfectant.
- Savon liquide ou solution hydroalcoolique.
- Essuie-mains jetables.
- Si possible poubelles à pédale et couvercle pour jeter les consommables d'hygiène après usage.
- Sacs à déchets.
- Gants usuels de travail.
- Gants jetables pour manipuler les poubelles et pour assurer le nettoyage et la désinfection.
- En cas d'absence de point d'eau sur le lieu de travail, bidons d'eau étiquetés « eau de lavage mains ».